

Addiction salée au travail

La consommation de cannabis et d'autres drogues beaucoup plus dures s'est de plus en plus démocratisée sur les lieux de travail. Pour la première fois, l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) vient de faire paraître une étude détaillée sur le sujet, secteur par secteur. Un guide, à destination des PME-PMI, vient d'ailleurs d'être mis en ligne sur le portail web de la Direction générale du Travail.

La construction. L'hébergement et la restauration et les arts et spectacles ! Ces trois secteurs d'activité sont aujourd'hui montrés du doigt par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) en matière de consommation de...cannabis sur les lieux de travail. Conclusions tirées des premiers résultats du baromètre Santé consacré aux consommations de substances psychoactives en milieu professionnel. C'est la première fois qu'un volet de ce baromètre de l'Inpes est consacré à ce thème. «*La consommation actuelle de cannabis s'avère plus fréquente dans ces secteurs*», peut-on lire dans ce rapport. Les choses entrent dans le dur quand on apprend que «*pour ce qui est de l'expérimentation d'autres drogues illicites, à l'image de la cocaïne, de l'ecstasy, du poppers ou encore des champignons hallucinogènes, le milieu de la construction apparaît plus souvent expérimentateur de cocaïne et de champignons, tandis que les milieux de la restauration, de l'information-communication et des arts et spectacles sont particulièrement consommateurs de toutes ces autres drogues*». A l'inverse de cet état de fait établi pour ces secteurs, il apparaît que ceux de l'administration publique, de l'enseignement, du milieu de la santé humaine et de l'action sociale et les activités de services aux ménages sont beaucoup plus sages en



La consommation de cannabis et de drogues dures s'est démocratisée au sein des entreprises. C'est ce qui ressort d'un baromètre de l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé).

la matière. Aujourd'hui, l'addiction au tabac ou à l'alcool n'est plus le seul fléau auquel les chefs d'entreprise doivent faire face au sein des effectifs de leurs collaborateurs et cela devrait aller crescendo vu le climat actuel ambiant. «*Plus du tiers des fumeurs réguliers (36.2 %), 9.3 % des consommateurs d'alcool et 13.2 % des consommateurs de cannabis déclarent avoir augmenté leur consommation du fait de problèmes liés à leur travail ou à leur situation professionnelle au cours des douze derniers mois. Le renforcement de ces conduites addictives apparaît significativement plus important chez les chômeurs que chez les actifs occupés.*»

Guide en ligne

Histoire de tenter d'enrayer cette spirale infernale de l'utilisation des drogues en tous genres sur les lieux de travail, la Direction générale du travail (DGT) et la Mild (Mission interministérielle de la lutte contre la drogue et la toxicomanie) viennent de faire paraître un guide (disponible gratuitement sur le www.drogues.gouv.fr ou le www.travailler-mieux.gouv.fr).

«*Ce guide s'adresse à tous les acteurs du milieu professionnel et il vise à initier ou à nourrir dans les entreprises le débat et le dialogue sur ce sujet complexe. Son objectif est de faciliter la mise en place de politiques de prévention efficaces qui pourront anticiper sur les problèmes éventuels et éviter des réponses exclusivement disciplinaires. Il s'agit aussi, en apportant des réponses collectives et non stigmatisantes, de réduire le nombre d'accidents et de conflits au travail mais également de faire baisser les licenciements faisant suite à un avis médical d'inaptitude au poste, fondés sur ce motif*», explique-t-on à l'Inpes. Fiches techniques, repères méthodologiques dans la mise en œuvre d'une politique de prévention ou encore énumération des responsabilités de chacun (employeurs et salariés) dans ce domaine épineux, tout est passé au crible et les concepteurs annoncent «*une réactualisation avec une mise en ligne régulière*».

emmanuel.varrier